



CGT TRESOR 65

Bulletin de la section des Hautes Pyrénées du Syndicat National du Trésor CGT

Les Commissions Administratives Paritaires Locales du 29/03/2007.

Elles se sont tenues pour étudier les tableaux d'avancement B, C et pour la liste d'aptitude de C en B.

Rappel de la procédure des Tableau d'Avancement (TA)

Le changement de grade n'entraîne pas de changement de fonction. Il est différent de l'avancement d'échelon car il n'est pas automatique et doit être «... la traduction de la reconnaissance de son mérite professionnel ...» dicit la note de service 06-015 du 27/02/2006.

Cela concerne :

- En catégorie C : AR à ARP2, ARP2 à ARP1
- En catégorie B : Cont 2^e cl à cont 1^{ère} cl, cont 1^{ère} cl à cont pal.

Depuis 2006, c'est la CAP locale qui détermine les agents concernés selon plusieurs étapes :

- La DGCP recense les personnels ayant vocation sous forme de liste et envoie ces listes départementales accompagnées du nombre estimé d'emplois alloués pour chaque département.
- La Direction locale propose un classement et ces propositions seront soumises à la CAP Locale qui donnera un avis.
- A partir de ces propositions, la DGCP après consultation de la CAP Centrale, informera les TPG des agents retenus.

Critères de sélection des TA

- **L'accès au grade d'ARP2** : les AR au 5^{ième} échelon ont vocation au TA
1-prise en compte de l'échelon, 2- dans un même échelon, prise en compte des évolutions de la note 2005 et 2006 ; 3- en cas d'égalité, départage sur l'ancienneté dans l'échelon.
- **L'accès au grade d'ARP1** : les ARP2 au 7^{ième} échelon ont vocation au TA
Mêmes mécanismes de sélection avec une prise en compte de la note de référence 2005, 2006 et 2004 (au moins à 19).
- **L'accès au grade de Cont 1^{ère} cl** : les Cont 2^{ième} cl ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ième} ech et justifiant de 5ans de services publics en cat B.
Mêmes mécanismes de sélection avec une prise en compte de la note de référence 2005, 2006 et 2004 (au moins à 19).
- **L'accès au grade de Cont Pal** : les Cont 1^{ère} cl ayant atteint le 4^{ième} échelon de leur grade
Mêmes mécanismes de sélection avec une prise en compte de la note de référence 2005, 2006 et 2004 (au moins à 19).

Les commentaires CGT

La notation et notamment les bonifications, pèsent encore plus sur le déroulement de carrière.

Pour certains d'entre vous, l'absence de bonifications peut provoquer un recul dans le classement.

Les élus CGT rappelle l'importance d'avoir des bonifications maximums pour les agents et notamment ceux qui sont à l'échelon terminal de leur grade (elles ne sont pas comptabilisées dans l'enveloppe départementale).

Le fait de ne pas faire de recours, le fait d'accepter la rotation dite « positive », peut avoir des conséquences sur sa carrière.

En cette période de notation, il est important d'être vigilant, de revendiquer une juste reconnaissance de notre travail (voir le site CGT65 sur la notation).

Les recours sont un droit

Contactez les élus CGT pour vous aider

Les Tableaux d'avancement pour 2007

La Direction a procédé à un classement par catégorie selon les critères énoncés précédemment.

➤ AR à ARP2

- 1- Mme ZAMUMER Christine
- 2- Mme MANSIEUX Cristelle

- 6- Mme ARRAMOND Simone
- 7- Mr ROMANETTI Paul
- 8- Mme PENE Ghislaine
- 9- Mr CASSOU Alain

➤ ARP2 à ARP1

- 1- Mme TRAPANI Armelle
- 2- Mme CASTETS Pascale
- 3- Mme FOURCADE Annick
- 4- Mme SARRAUT Lucienne
- 5- Mme DURPOIX Claude

➤ C à C1

1. Mr BAZEILLE Franck
2. Mr GAILHANOU Thierry
3. Mme CADEZ Christine
4. Mr DULOUT Serge

L'étude des tableaux d'avancement, nous permet de réaffirmer notre opposition à ce système de notation. C'est un système inéquitable qui met en concurrence les personnels dans leur évolution de carrières.

Dans le TA (ARP2 à ARP1), les bonifications ont été déterminantes. En effet, 2 agents de 9^{ème} échelon n'ont pas été retenus malgré leur ancienneté supérieure. Leurs bonifications ont été insuffisantes par rapport aux collègues de même échelon.

Liste d'aptitude de C en B

Sur 59 agents qui se sont portés candidats, 5 ont été classés

1. Mme AUGÉ Colette TG
2. Mme BERTRANNE Colette Tarbes Adour Echez
3. Mme GERVAIS Rolande TP Tarbes
4. Mme GALINIER Nicole Trie
5. Mme LACASSIE Marie Thérèse TG

Les élus CGT n'ont pas participé aux votes considérant que ce type de promotion est inadapté et inégalitaire.

La CGT revendique un nombre plus élevé de possibilités de promotion qui permettrait de satisfaire des candidatures qui sont rejetées pour des questions d'âge (trop proche de la retraite par exemple). La CGT revendique la création de concours, basé sur des acquis professionnels, comme le seul moyen de promotion.

De plus, pour 2008, la Direction aura en plus du rapport traditionnel, à prendre en considération les 3 bonifications de notes de 2005, 2006 et 2007. La référence au 19 (note de 2004) disparaît.

Les élus CGT :

Jacques Lamarque TP Tarbes Franck Bazeille TG Annick Fourcade TP Tarbes